

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

INDICATEURS RELATIFS AUX ECARTS DE REMUNERATION ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES – 2025 CAF DE LA MOSELLE

Notre note globale des indicateurs de l'index relatif à l'égalité salariale femmes/hommes pour l'année 2025 est de : **97 / 100**.

Cette note globale est calculée selon cinq indicateurs ;

- Indicateur n°1 : écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- Indicateur n°2 : écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotion) entre les femmes et les hommes
- Indicateur n°3 : écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes
- Indicateur n°4 : pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité
- Indicateur n° 5 : nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

La Caf de la Moselle affiche un index global de 97 /100 sur l'ensemble de ces indicateurs en 2025, ce qui la place au-dessus de 75/100 exigés par la Loi.

Indicateur n°1 : 2,5% en faveur des hommes, ce qui donne la note de 37/40

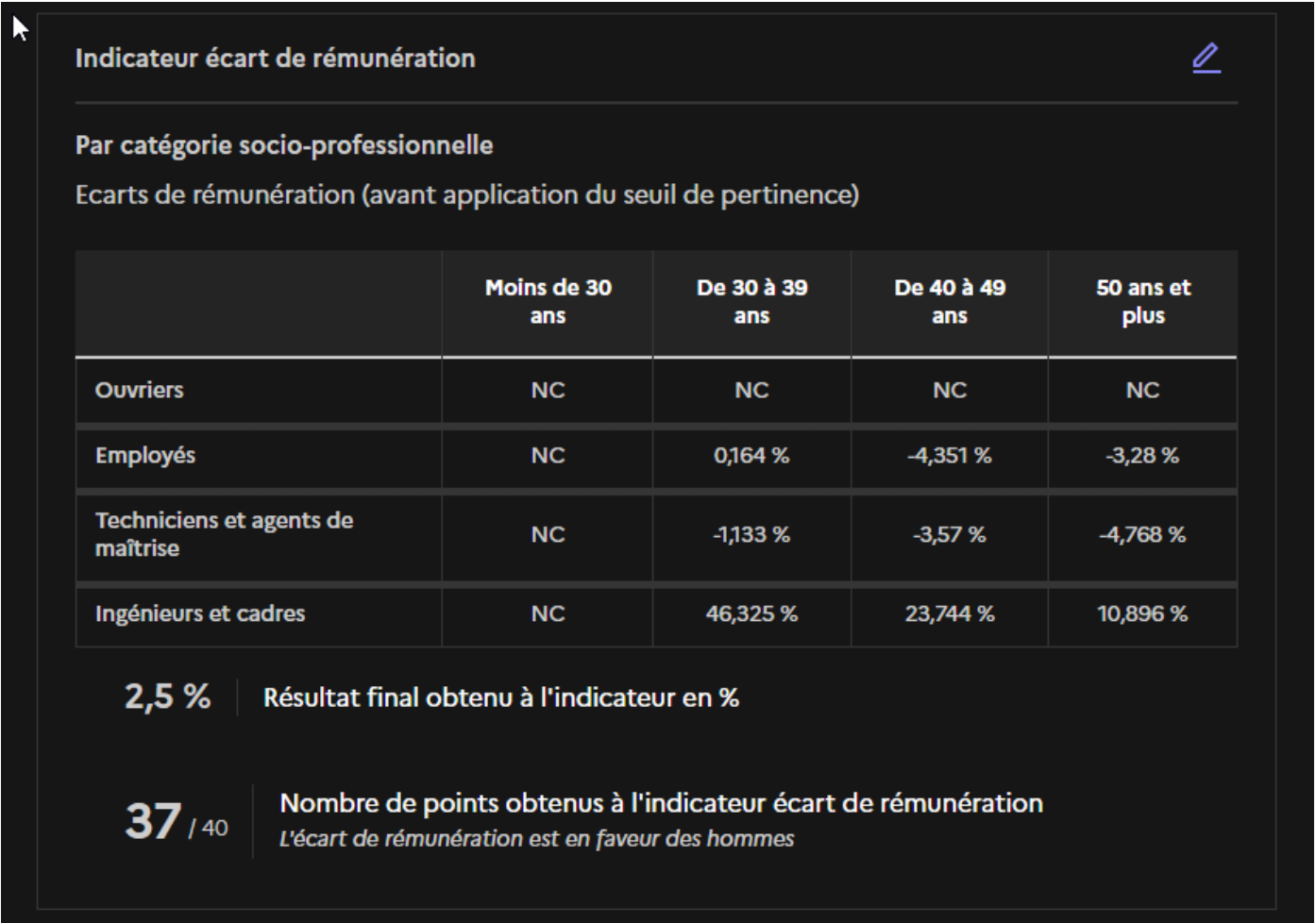
Indicateur n°2 : 12,7% en faveur des femmes, ce qui donne la note de 20/20.

Indicateur n°3 : 1.1% en faveur des hommes, ce qui donne la note de 15/15.

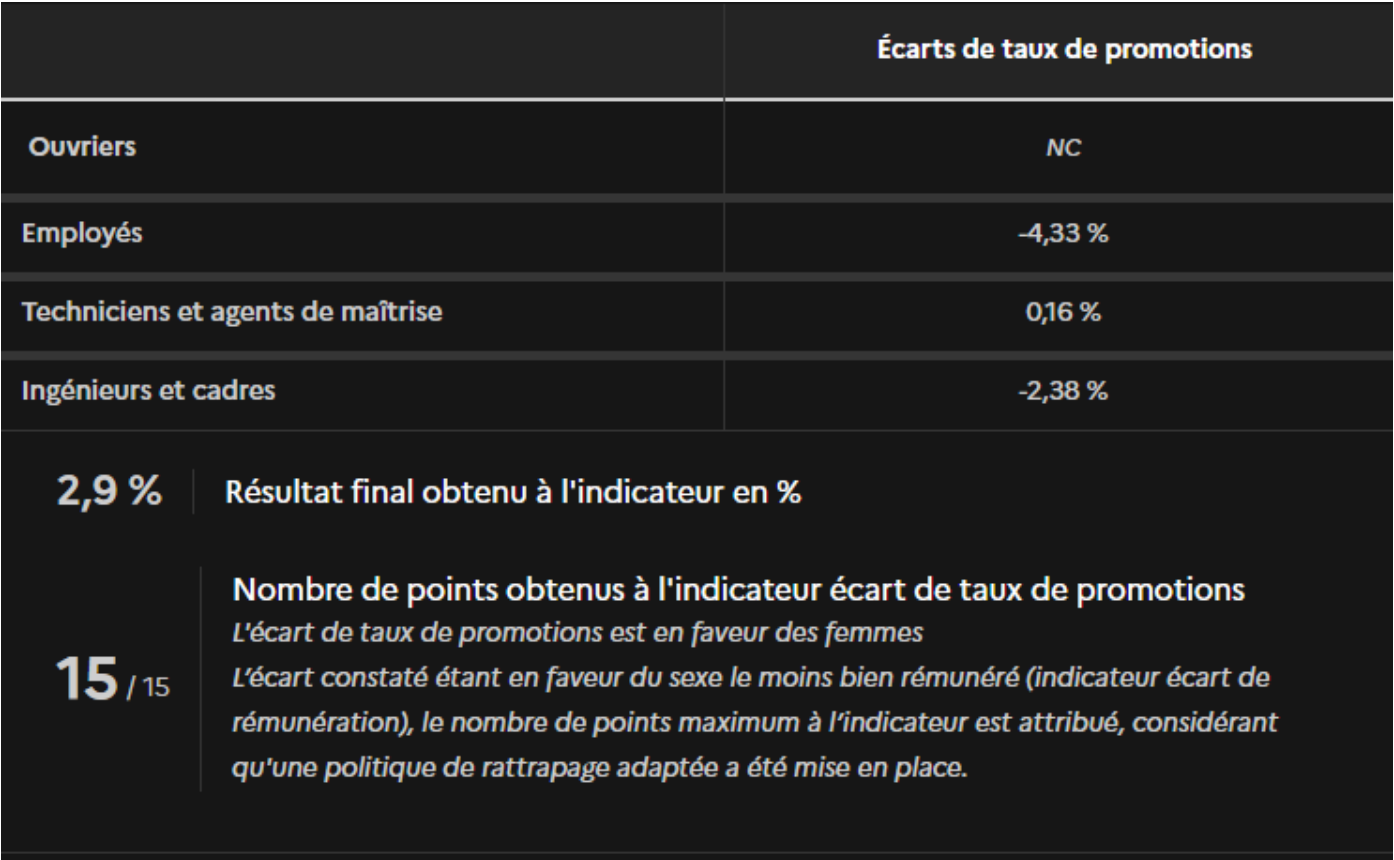
Indicateur n°4 : 100%, ce qui donne la note de 15/15.

Indicateur n°5 : 6 femmes parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations, ce qui donne la note de 10/10.

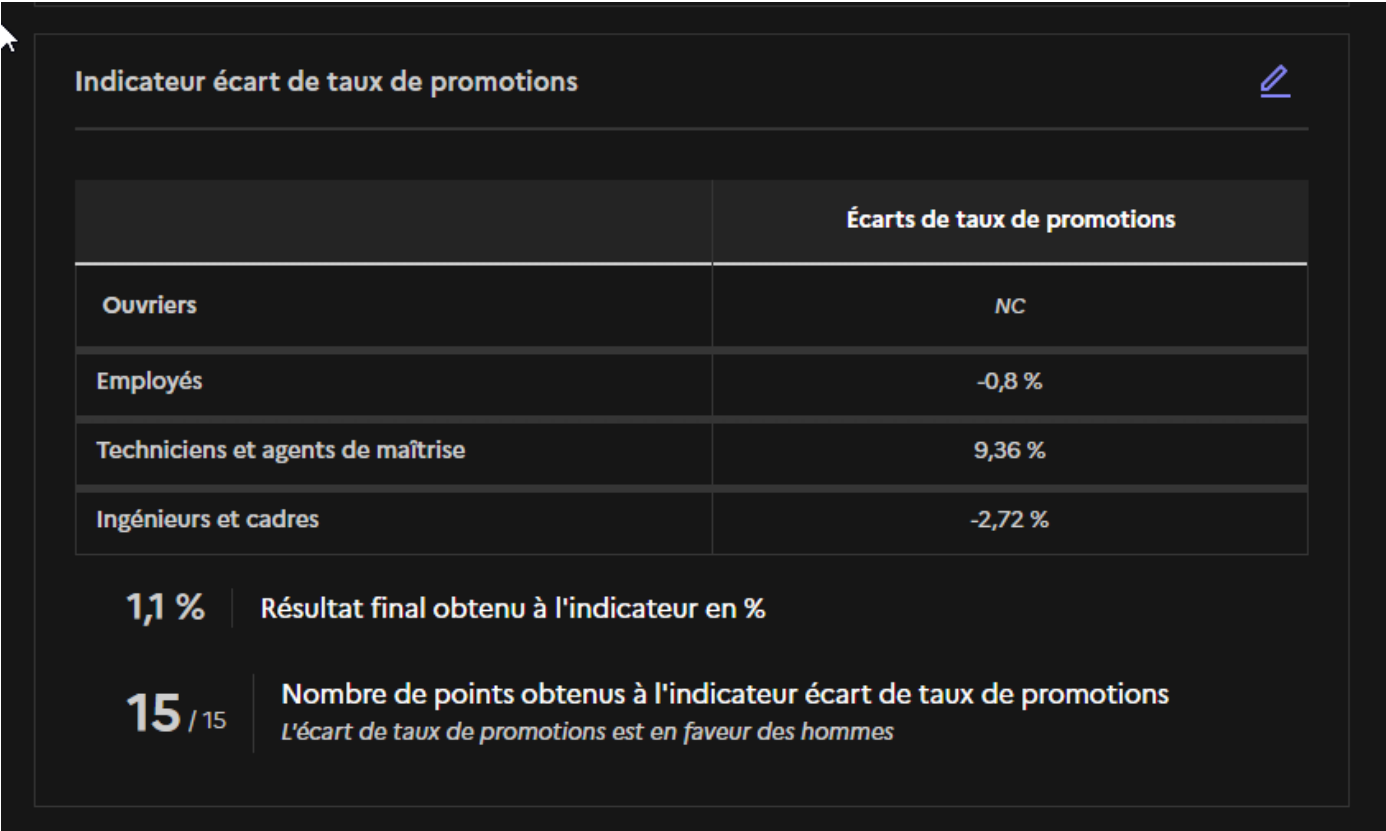
Indicateur n°1



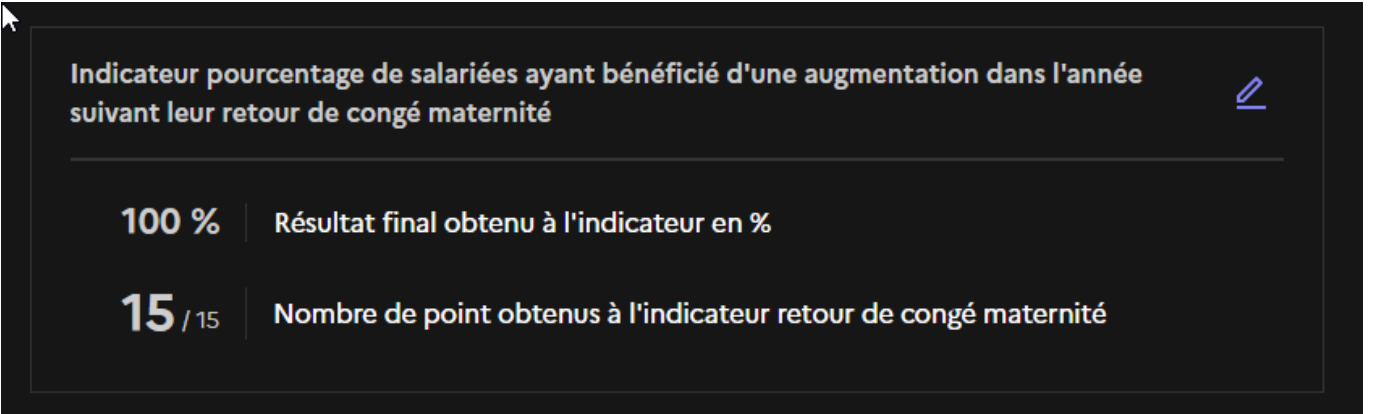
Indicateur n°2



Indicateur n°3



Indicateur n°4



Indicateur n°5

